

régime de démocratie parlementaire, j'ai dit récemment que le temps était venu pour le Parlement lui-même de réviser périodiquement ou régulièrement les règlements et directives des différents ministères, histoire de vérifier si, dans certains cas, ces règlements et directives n'outrepassent pas la portée et l'intention des textes législatifs sur lesquels ils s'appuient.

Je conçois facilement que l'approbation préalable de l'effet de ces règlements par un groupe ou comité de députés bien informés puisse être souhaitable. En ma qualité d'ancien conseiller municipal, je suis en mesure de certifier que ce problème se pose aux administrations municipales. Je crois que les provinces n'en sont pas à l'abri non plus. Les vues que j'ai exprimées ne comportaient aucune allusion à un ministère ou à une loi en particulier. J'ai dit plutôt que, si l'on voulait me signaler des cas, y compris des règlements ou des directives concernant l'application de la politique du gouvernement en matière de bilinguisme dans la fonction publique, je les examinerais avec intérêt.

En réponse à la première partie de la question du député, qui figure à la page 7900 du *hansard*, je dirai simplement que je doute que le premier ministre se soit imposé d'approuver tout ce que pense ou dit son secrétaire parlementaire.

Ce dont je me soucie, quant à la politique ministérielle relative au bilinguisme dans la fonction publique, c'est que le but louable du gouvernement, qui est de rendre les services fédéraux accessibles à tous les Canadiens dans les deux langues officielles, soit envisagé de telle façon qu'aucun fonctionnaire désireux d'assurer ces services ne soit empêché de le faire.

LES FINANCES—LE NORD DE L'ONTARIO—L'INJUSTICE DANS LES INVESTISSEMENTS

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je comprends que le ministre des Finances (M. Benson) et son secrétaire parlementaire aient des raisons d'être absents, mais quelqu'un remplace le ministre, je pense, qui pourra sûrement prendre connaissance de mes remarques à son retour.

Mercredi dernier, comme en fait foi la page 8173 du *hansard*, j'ai posé au ministre des Finances la question suivante:

Comme il a annoncé que de nouveaux règlements s'appliqueront aux sociétés de fiducie, peut-il assurer la Chambre que les établissements de crédits n'utiliseront plus une double norme, qui joue contre les investissements dans le Nord de l'Ontario?

[M. Walker.]

Quand je parle de discrimination de la part des établissements de prêts, je ne dis pas que le Nord de l'Ontario subit nécessairement une discrimination volontaire. Il s'agit plutôt d'un phénomène inconscient dû au fait que nous connaissons mal le Nord et les grandes possibilités d'avenir que présente pour nous cette région. Cependant, le résultat net, c'est qu'il existe, en fait une double norme, puisqu'un prêt destiné à un projet dans une ville industrialisée du Sud est relativement facile à obtenir alors qu'il est à peu près impossible d'obtenir un prêt semblable à Cochrane, Kapuskasing ou Hearst.

Je sais bien que la plupart des députés qui ne connaissent pas le Nord de l'Ontario ne savent pas qu'il en est ainsi. Personne n'admettra l'existence de cette double norme, mais elle n'en est pas moins réelle.

Je ne veux nullement insinuer que le ministre des Finances pourrait s'adresser aux compagnies de fiducie et aux autres établissements de prêts en question, mais je me demande s'il n'est pas possible qu'un certain pourcentage des fonds des compagnies de fiducie soit réservé au développement de régions comme le Nord de l'Ontario. Ce pourcentage pourrait être réservé pour ces régions au lieu d'être affecté aux grandes villes industrialisées du Sud.

Peut-être le ministre devrait-il persuader au lieu de légiférer à cet égard. Je le répète, je crois que c'est inconscient, car les gens ne savent rien à propos du nord de l'Ontario et c'est pour cela, monsieur l'Orateur, que j'envisage d'organiser une conférence économique dans le nord de l'Ontario qui permettra peut-être de régler en partie ces problèmes. Tout au moins, elle attirera des hommes d'affaires du Sud industrialisé afin qu'ils puissent se mettre au courant de nos problèmes.

J'ai organisé une conférence de deux jours qui permettra aux dirigeants du monde bancaire et financier en général, de la grosse industrie et du gouvernement, de venir passer ces deux jours dans le nord de l'Ontario en vue d'étudier ces problèmes. Seront présents, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), qui prononcera un grand discours à Cochrane, et exposera ses idées sur le développement régional du nord de l'Ontario, ainsi que le ministre des Transports (M. Jamieson), qui parlera des transports et des tarifs-marchandises, si importants pour notre région.

Toutefois, nous ne pouvons rien faire dans le Nord sans les immobilisations nécessaires. C'est pourquoi j'ai invité un certain nombre